



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 21

Présents : 14

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. GARCIN	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BERNARDINI	M. GILLET	Mme MATHERON	
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. MORENO	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 3

Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD	Mme VALVERDE	à	M. RICHARD
M. SMAILI	à	Mme MATHERON			

Absents/excusés : 4

Mme BASS	M. BEN MIHOUB	M. DOYER	Mme FORTIAS
----------	---------------	----------	-------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 17

DELIBERATION 25-28 Rapport sur la gestion de la trésorerie au 30/04/2025	<u>N° 25-28 – RAPPORT SUR LA GESTION DE LA TRESORERIE AU 30/04/2025</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par décision n° B-23-02 du 20/10/2023, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à réaliser des opérations de placements de fonds sur des CAT (Comptes A Terme) et/ou des DAT (Dépôt A Terme) dans les conditions suivantes : - Montant maximum 15 000 000 € (quinze millions d'euros) - Durée entre 3 mois et 14 mois
---	---

En application de l'article R421-18 du CCH, la Directrice Générale doit rendre compte au Conseil d'Administration de son action en la matière. A cet égard, le bilan ci-après apparaît :

1 – Trésorerie au 31/12/2024

Au 31/12/2024, la trésorerie était de 38 808 565 € (trente-huit millions huit cent huit mille cinq cent soixante-cinq euros).

2 – Situation de la trésorerie au 30/04/2025

Au 30/04/2025, la trésorerie disponible de l'office s'élevait à 50 744 771 € (cinquante millions sept cent quarante-quatre mille sept cent soixante-onze euros).

L'augmentation de la trésorerie s'explique, entre autres, par le déblocage des emprunts de l'Olivier et du Patio pour un montant de 8 589 379 € (huit millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf euros) et par le décalage du démarrage de certaines opérations.

3 - Stratégie de placement appliquée

- Les objectifs de sécurité, liquidité et rendement, (somme toute, modérés), sont respectés.
- Les supports Livret A, Compte sur livret social, Comptes à Terme (CAT) et rémunération du compte courant ont été utilisés.
- Les établissements bancaires Caisse d'Epargne et Banque Postale ont été sollicités.

4 - Synthèse des placements réalisés

Compte	Total €	Taux de rendement
CDC	971 143	
Caisse d'Epargne (cpte rémunéré)	68 555	1,50 %
La Banque Postale	21 106	
Sous-total comptes bancaires	1 060 804	
Compte à Terme	13 000 000	Tab ci-dessous
Livret A Caisse d'Epargne (CE)	7 035 826	2,40 %
Livret A La Banque Postale	3 165 026	2,40 %
Compte sur Livret Logement Social (CE)	26 483 116	2,50 %
Sous-total placement	49 683 968	
Total trésorerie au 30/04/2025	50 744 771	

Ventilation CAT/durée placement	9 mois	12 mois	24 mois
Caisse d'Epargne (€)	4 000 000	5 000 000	4 000 000
Taux de rendement actuariel brut	2,3767 %	2,4397 %	2,6000 %
Date d'échéance	02/01/2026	02/04/2026	02/04/2027
Intérêts bruts à l'échéance	72 153	123 356	210 408

Les produits financiers, au titre de l'année 2024, se sont chiffrés à 1 549 743 € se ventilant de la façon suivante :

Compte	Total 2024 (€)
REVENUS COMPTE A TERME	642 083
INTERETS CAISSE EPARGNE	704 401
INTERETS BANQUE POSTALE	203 259
Total produits financiers 2024	1 549 743

5 - Analyse des risques

- Aucun risque n'a été identifié.
- Tous les placements restent liquides à échéance courte/moyenne.
- Aucun incident de paiement ou défaillance bancaire n'est signalé.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte du présent rapport présentant la gestion de la trésorerie pour l'année 2024 et pour la période du 01/01/2025 au 30/04/2025.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles R421-16 et R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la décision n° B-23-02 du Bureau du Conseil d'Administration du 20/10/2023,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

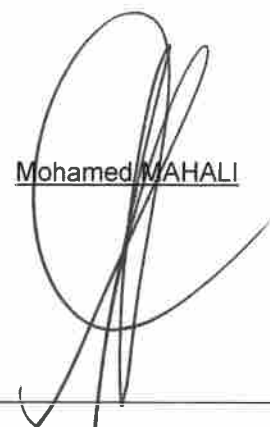
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	17	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

PREND ACTE du présent rapport présentant la gestion de la trésorerie pour l'année 2024 et pour la période du 01/01/2025 au 30/04/2025.

 Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI